



**1 rue Embouque d'Or  
34 000 Montpellier**

Montpellier, le 19 janvier 2009

*Communiqué de presse*

**Clip de Morsay et Truand 2 La Galère :  
Le Collectif Contre l'Homophobie saisit les Ministres de l'Intérieur et de la Justice**

Nous avons découvert il y a quelques jours l'existence d'un clip intitulé "J'ai 40 meufs" du rappeur Morsay (Truand 2 la galère) mis en ligne sur le site YouTube (le 29 juin 2009), sur Dailymotion ainsi que sur de nombreux sites internet.

Dans ce clip particulièrement violent et injurieux à l'égard de la police et des femmes, on entend le dénommé Morsay déclarer «*tous les pédés, les branleurs au cutter*» pendant que d'autres membres du groupe miment le geste de se trancher la gorge.

Les propos et les images contenus dans ce clip contreviennent à la législation en vigueur dans notre pays et qui interdit toute incitation à la discrimination, à la violence ou à la haine. Mais certains sites internet arguent du fait que leur siège social se trouve à l'étranger (notamment aux Etats-Unis) pour refuser de respecter la réglementation en vigueur en France.

**Eu égard au trouble manifeste et permanent à l'ordre public que crée la diffusion de ce clip, nous avons saisi ce jour l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication, service dépendant de Direction centrale de la Police Judiciaire du Ministère de l'Intérieur afin qu'il mette tout en œuvre en vue d'obtenir le retrait de ce clip de tous les sites internet et de poursuivre par tous les moyens existants les auteurs et les diffuseurs de ce clip.**

**Nous avons également saisi Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur et Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de la Justice en leur indiquant que nous souhaitons l'ouverture de poursuites judiciaires contre Morsay et les autres chanteurs du groupe Truand 2 la galère ; poursuites auxquelles nous nous joindrons volontiers en qualité de partie civile.**

La liberté d'expression ne saurait autoriser l'apologie de la haine et l'incitation au meurtre ; il appartient désormais aux pouvoirs publics, garants de la cohésion sociale et du pacte républicain, d'assurer l'ordre public et de veiller au respect des personnes.

Hussein BOURGI,  
Le président  
06 89 81 36 90

